

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **30 mai 2016 à 19 h00**  
à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.  
Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier,  
sont également présents.

**16-05-184**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**16-05-185**

**Adoption du règlement 2016-288 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux**

ATTENDU l'avis de motion donné 14 mars 2016;

ATTENDU l'avis publié conformément aux dispositions de l'article 16 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités;

ATTENDU l'écoulement du délai prévu par la loi et l'absence de commentaires ou de contestation par les personnes habiles à voter;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2016-288 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux.

ADOPTÉE

**16-05-186**

**Renouvellement de l'entente de tarification avec la Caisse Desjardins de l'Érable**

ATTENDU la lettre du 18 avril 2016 provenant du Centre Desjardins Entreprises;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement d'accepter le renouvellement de l'entente de tarification de services bancaires avec Desjardins Entreprises concernant les folios appartenant à la Ville de Princeville, notamment aux conditions suivantes :

QUE des frais d'opération mensuels de 206,00\$ soient débités le premier jour ouvrable de chaque mois;

QUE les intérêts calculés au taux préférentiel moyen mensuel de la Caisse centrale Desjardins moins 2% sur le solde moyen créditeur au compte soient crédités le premier jour ouvrable du mois suivant;

QUE cette entente soit rétroactive au premier mai 2016 et qu'elle prenne fin le 30 avril 2017.

ADOPTÉE

16-05-187

**Retrait du regroupement UMO pour l'achat de sel de déglacage pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018**

ATTENDU la résolution 13-04-102 ;

ATTENDU l'appel d'offres AO16-VM-02 concernant la fourniture de sel de déglacage lancé par la Ville de Princeville ;

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville se retire du regroupement d'achats géré par L'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage pour les saisons 2016-2017 et 2017 et 2018.

ADOPTÉE

16-05-188

**Autorisation de la dépense relative à l'architecte et ingénieur pour l'agrandissement du garage municipal et source de financement – AO16-VM-01**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la dépense de 5 500 \$, plus les taxes applicables pour les plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs, les documents Plans et Devis sous format PDF, l'analyse des soumissions ainsi que les frais d'ingénierie et de structure à Monique Brunet Architecte;

D'AUTORISER la dépense de 1 500 \$, plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux, les certificats de paiement ainsi que la réception finale à Monique Brunet Architecte;

D'AUTORISER la trésorière à payer ces deux dépenses;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans à raison de 1 470 \$ par année.

ADOPTÉE

16-05-189

**Adjudication du contrat d'agrandissement du garage municipal et source de financement – AO16-VM-01**

ATTENDU l'appel d'offre AO16-VM-01 lancé le 28 avril 2016 conformément aux dispositions de la Loi ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 12 mai 2016 exécutée conformément aux dispositions de la Loi ;

ATTENDU que Construction François Anctil est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil choisit l'option « B » et accorde le contrat pour l'agrandissement du garage municipal au plus bas soumissionnaire conforme, Construction François Anctil Inc., pour un montant de 119 156,34 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans à raison de 25 020 \$ par année.

ADOPTÉE

**16-05-190**

**Demande de permis de colportage spécial – Sueurs Froides**

ATTENDU le dépôt d'une demande de permis de colportage spécial par la compagnie Sueurs Froides Inc. exploitant une crèmerie mobile;

ATTENDU que l'officier chargé de l'application du règlement sur le colportage estime que la demande est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il réfère ladite demande au conseil pour révision et autorisation;

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder à Sueurs Froides Inc. un permis de colportage spécial pour l'exploitation d'une crèmerie mobile;

QUE conformément à l'article 9.1 du règlement 10-05 sur le colportage, le conseil précise la portée dudit permis :

- Période de validité du permis : du 30 mai 2016 au 15 septembre 2016;
- Emplacement autorisé : Parc Multisports;
- Période de vente autorisée : du lundi au jeudi entre 17h00 et 21h00.

ADOPTÉE

**16-05-191**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire